

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 12 décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05/12/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-061 Location de terres agricoles année 2024

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune loue les terrains suivants situés :

- La Foye : section AK n° 82 et 222, d'une contenance de 1ha 77a 89ca à Mr Loic BOISSONNEAU, le Cou 79240 LARGEASSE
- Bourbier : section AP n° 119, 120, 331 et 332, d'une contenance de 1ha 74a 01ca au GAEC La Petite Emarière de Traves 79240
- Bourbier : section AP n° 116, d'une contenance de 51a 99ca à Mr et Mme LE COSSEC Simon, la Pesinière 79240 LARGEASSE.

L'indice préfectoral pour 2024 est de 122,55 (soit + 5,23% par rapport à l'année 2023)

Pour Mr Loic BOISSONNEAU, un loyer de **235,85 €**

Pour le GAEC La petite Emarière, un loyer de **239,00 €**

Pour Mr et Mme LE COSSEC, un loyer de **71,40 €**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire

Cécile SAUVETRE



LARGEASSE, le 12 décembre 2024

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

